

APPEL A PROJETS R&D 2015

CONTEXTE ET PRESENTATION

L'agrément de l'éco organisme Eco TLC a été renouvelé pour six ans par l'arrêté ministériel des ministères de l'écologie et du redressement productif du 3 avril 2014 (JO du 14 mai).

Conformément au cahier des charges annexé à l'arrêté d'agrément, Eco TLC doit notamment soutenir des projets de recherche. Ces projets doivent participer au développement et à la pérennité de la filière déchets de Textiles d'habillement, Linge et Chaussures (TLC), usagés en visant à :

- développer l'éco-conception des TLC au regard de leur fin de vie, notamment en termes de durabilité et recyclabilité, tout en veillant à ne pas induire de transfert de pollution vers d'autres étapes du cycle de vie du produit ou d'un type d'impact environnemental à un autre ;
- optimiser la collecte, le tri et le traitement final, par les différents opérateurs concernés, pour répondre aux besoins des industries de recyclage ou susciter de nouveaux débouchés. La mise au point de méthodes de tri adaptées et l'amélioration de la qualité des matières recyclées doivent répondre aux besoins des secteurs industriels en demande de matières issues de TLC usagés..

L'objectif général de la filière en matière de collecte, tri et valorisation est d'atteindre 50 % des tonnages mis en marché, soit 300 000 tonnes, qui doivent être détournés des ordures ménagères résiduelles (OMR) à l'horizon 2019. Ceci représente un doublement des tonnages collectés, triés et valorisés par rapport à la fin de l'agrément précédent (2009-2013).

L'objectif de la filière pour les déchets issus des TLC triés est d'atteindre, d'ici 2019, au moins 95 % de valorisation matière (réutilisation et recyclage) et un maximum de 2 % de déchets éliminés (c'est-à-dire ne faisant l'objet d'aucune valorisation).

Les projets des candidats doivent avoir pour objectif de développer des solutions innovantes, et/ou perfectionnant des solutions existantes, de réutilisation, de recyclage ou de valorisation matière des TLC usagés des ménages, fiables et viables, tant en termes de produits qu'en termes de process, et susceptibles d'être utilisées à un stade industriel.

Eco TLC souhaiterait plus particulièrement recevoir des projets dans les domaines suivants (sans exclusive de projets répondant aux objectifs du cahier des charges mais portant sur d'autres sujets) :

- Démarche d'éco-conception des articles, notamment des chaussures, dans une approche « fin de vie », c'est-à-dire visant à rendre possible ou à améliorer :
 - ◇ le désassemblage des constituants
 - ◇ la séparation des matières
 - ◇ la réduction ou la suppression des éléments perturbateurs de recyclage
 - ◇ l'allongement de la durée de vie des produits TLC

Les projets devront contenir une évaluation environnementale qui soit multicritère et prenne en compte l'ensemble du cycle de vie.

L'ACV permet d'objectiver et de rationaliser les impacts en évitant les transferts de pollution d'un impact à un autre, ou d'une étape du cycle de vie à une autre. Au stade du projet R&D il est souvent difficile de réaliser une ACV complète (absence de données, temps court). L'assistance par l'intermédiaire d'un Bureau d'Études spécialisé en évaluation environnementale pourra être éligible pour chaque porteur de projet.

Documents utiles à consulter :

Les candidats souhaitant déposer un dossier de demande de soutien sont invités à prendre connaissance des différentes études réalisées sur le tri et la valorisation des TLC :

- Étude de l'Ademe de juin 2009 sur « l'état de l'art du tri et de la valorisation des textiles d'habillement, du linge de maison et des chaussures (TLC) »

Études réalisées à la demande et pour le compte d'Eco TLC sur les procédés existants et les différentes initiatives connues à ce jour :

- Bilan de l'état de l'art (actualisation de l'étude de 2009) sur le tri et la valorisation des textiles d'habillement et du linge de maison consommés par les ménages (étude réalisée par RDC Environnement)

- État de l'art du tri, du recyclage et de la valorisation des chaussures à destination des ménages (étude réalisée par le cabinet Bio Intelligence Service)

Ces études sont téléchargeables sur le site www.ecotlc.fr ou sur demande auprès d'Eco TLC.

Sur l'éco-conception les candidats peuvent consulter le « Fascicule de conception pour intégration de la pensée fin de vie » réalisé par le Pôle d'Éco-Conception de Saint Étienne (contacter le Pôle Éco-conception contact@eco-conception.fr pour se procurer ce document).

Les candidats pourront également prendre connaissance des projets de R&D déjà accompagnés par Eco TLC et de leurs retours d'expérience dans l'édition de juin 2015 des Chemins de l'innovation (disponible sur demande).

*

* *

L'appel à projets R&D d'Eco TLC est lancé le 1^{er} septembre de chaque année.

Les cinq appels à projets qui ont déjà été lancés depuis 2010 ont permis de soutenir 18 projets.

ELIGIBILITE DES PROJETS ET DES PORTEURS

Sont éligibles au financement les projets pilotés ou portés par une entité fédératrice, personne physique ou personne morale, telle que (liste non limitative) :

- Une entreprise, assujettie ou non à l'article L 541-10-3 du code de l'environnement, quelles que soient sa structure juridique, sa taille
- Une organisation ou une structure professionnelle (fédération)
- Un comité professionnel de développement économique
- Une association 1901
- Un centre technique industriel
- Un organisme consulaire (CCI, Chambres des métiers)
- Une agence de développement économique
- Un pôle de compétitivité
- Un établissement d'enseignement...

Les projets éligibles peuvent impliquer un ou plusieurs partenaires mais, dans ce cas, un seul d'entre eux doit se positionner vis-à-vis d'Eco TLC comme étant le porteur du projet. Si le projet est soutenu, la convention de versement de soutien sera signée avec le seul porteur, qui sera le bénéficiaire du soutien financier.

Aucune condition de nationalité n'est requise pour les porteurs de projets, pour les personnes physiques comme pour les personnes morales.

Les projets visant d'autres produits que les TLC destinés aux ménages (chutes de production, textiles professionnels par exemple) ainsi que les projets portant sur des produits non TLC, mais de composition matière identique ou comparable, pourront éventuellement être éligibles, à la condition qu'ils soient transposables aux TLC ménagers en fin de vie. Dans ce cas, les projets concernés devront mettre en évidence l'intérêt pour la filière TLC et comporter une phase dédiée à la transposition aux cas des TLC.

Les projets doivent donner lieu à une réalisation concrète et/ou créer les conditions permettant une application pratique à un stade pilote ou industriel. Un projet qui se limiterait à une simple étude ou qui relèverait de la recherche fondamentale pure ne serait pas éligible.

Un porteur peut déposer au maximum trois projets par an, à la condition qu'ils soient de nature différente.

Un même candidat peut répondre chaque année à l'appel à projets d'Eco TLC.

Le montant total du projet faisant l'objet de la demande de soutien doit être précisé et un tableau de financement détaillé doit être fourni. Le financement par Eco TLC ne peut dépasser 50 % du coût total du projet. Le tableau doit spécifier l'identité du (des) autre(s) financeur(s) ainsi que les montants respectifs apportés. La participation financière du porteur n'est pas obligatoire mais elle est souhaitée.

Les soutiens versés par Eco TLC sont des subventions TTC.

Les projets de R&D peuvent être co-soutenus par d'autres structures, publiques ou privées, notamment par l'Ademe.

NB : l'Ademe est membre du comité scientifique d'Eco TLC.

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS & MODALITES D'ATTRIBUTION

Les soutiens sont votés par le Conseil d'Eco TLC, dans les conditions fixées par ses statuts, sur recommandation du comité scientifique.

En application du cahier des charges d'Eco TLC, le montant total de l'enveloppe consacrée au soutien à la R&D et aux études est de 500 K€ pour l'année 2015 (dont la moitié est allouée aux études). En cas de non utilisation partielle, la fraction non consommée est reportée sur les années ultérieures.

Il est demandé aux candidats de présenter le projet faisant l'objet d'une demande de soutien de la manière la plus précise possible. Les objectifs visés doivent être clairement énoncés et le projet doit être décrit d'un point de vue :

- technique
- environnemental
- économique et financier, par exemple sous la forme d'un business plan

Le comité scientifique d'Eco TLC est seul juge de la recevabilité des projets qui lui sont soumis.

Le comité scientifique opère une présélection des dossiers ; les porteurs des projets ayant obtenu un scoring suffisant (pour information voir grille de notation, critères et coefficients en annexe) sont invités à venir présenter leur projet devant le comité scientifique.

Les motivations des décisions d'Eco TLC relatives à l'attribution d'un soutien ou à une décision négative n'ont pas vocation à être communiquées, mais Eco TLC s'efforcera, dans la mesure du possible, de donner des indications sur les raisons de ses décisions lors de la communication des résultats aux candidats.

La date limite de réception des dossiers à Eco TLC (31 octobre 2015) est impérative. Les dossiers doivent être complets, aucun dossier de candidature ni pièce(s) complémentaire(s) reçus après cette date ne sera(ont) pris en compte.

Les candidatures ne respectant pas la forme requise (cf. dossier de candidature à renseigner complètement et avec précision) ne seront pas examinées.

Les projets soutenus financièrement par Eco TLC feront l'objet d'une convention signée entre l'entité qui porte le projet et Eco TLC (cf. la convention type de soutien). A la demande du bénéficiaire du soutien, une partie de la subvention accordée, dans une limite de 30 % du montant total, pourra être versée de manière anticipée lors de la signature de la convention. Cette avance est remboursable, en tout ou partie, en cas de non réalisation des travaux prévus ou en cas de rupture anticipée de la convention pour quelque raison que ce soit.

OBLIGATIONS & ENGAGEMENTS

Eco TLC s'engage à respecter une stricte neutralité et impartialité vis-à-vis des projets qui lui seront soumis. Tout membre du comité scientifique ayant un lien quelconque avec le porteur du projet ou un de ses partenaires s'engage ainsi à signaler à Eco TLC toute situation potentielle de conflit d'intérêt et, en

conséquence, à ne pas participer aux débats aboutissant à la recommandation qui sera faite par le comité scientifique au conseil d'administration d'Eco TLC.

Eco TLC s'engage également à protéger la confidentialité des dossiers qui lui sont soumis.

Ces aspects font l'objet d'un engagement écrit de la part de chaque membre du comité scientifique.

Le comité scientifique compte au maximum 14 membres représentatifs des acteurs de la filière. Sa composition peut varier et figure sur le site www.ecotlc.fr.

Eco TLC s'engage à effectuer un reporting complet une fois par an de l'activité du comité scientifique auprès de la Direction Générale de la Prévention des Risques du Ministère de l'Ecologie y compris concernant les projets déposés mais n'ayant pas obtenu de soutien.

DEPENSES ELIGIBLES

Les dépenses éligibles au soutien d'Eco TLC sont :

- Les dépenses de personnel liées à la mise en œuvre du projet ; elles devront distinguer les différentes catégories de personnel impliquées dans le projet. Ce poste de dépenses prendra en compte les salaires bruts et les charges patronales.
- Les dépenses de sous-traitance, à la condition que le coût de ces prestations soit inférieur ou égal à 50% du coût global des dépenses du projet. ; un dépassement pourra être toléré au cas par cas, selon la structure du partenariat retenu. Les dépenses d'accompagnement et de conduite de projet, ingénierie, d'évaluation environnementale, ainsi que les dépenses de transport directement liées au projet sont éligibles.
- Les dépenses d'équipement et de matériel, frais d'utilisation de matériel ou d'analyse...etc., imputables au projet
- Les achats de matière, consommables et les fournitures liés à la réalisation du projet

La date seuil de prise en compte des dépenses engagées est la date limite de dépôt des dossiers (31 octobre 2015).

PROCEDURES ET CALENDRIER

Date limite pour le dépôt des dossiers de candidature : **31 OCTOBRE 2015**

Dossier à remettre par

- Email (format PDF)
- Courrier à l'attention de :

Jean Luc Bartharès
Eco TLC
4, cité Paradis
75010 Paris

Jl.barthares@ecotlc.fr

Les dossiers doivent être établis en français.

Calendrier indicatif :

- Phase de présélection : du 1^{er} novembre au 30 novembre 2015
- Audition des porteurs de projets présélectionnés par le comité scientifique : 1^{ère} quinzaine de décembre
- Décision de financement par le conseil d'Eco TLC : janvier 2016
- Signature des conventions de financement : février 2016

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement s'adresser à :

Eco TLC
4, cité Paradis 75010 Paris
01 85 08 42 40
Courriel : contact@ecotlc.fr